



Absence pour consultation médicale

Par **pitouit**, le **22/01/2015** à **17:46**

bonjour

je me suis absenté 1/2 journée avec l'accord de mon employeur pour une consultation médicale. j'ai demandé à poser un congé sans solde pour cette absence, mais mon employeur me demande de poser un congé annuel. quand est-il?
merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **22/01/2015** à **18:59**

Bonjour,

En tout cas ça ne serait pas une absence injustifiée...

Si l'employeur vous impose de prendre une journée de congé payé, vous n'avez pas à travailler une 1/2 journée...